

RÈGLEMENT

Atout

Collèges

MARS 2023

Direction de l'éducation



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

[page 3](#)

1. LES ACTIONS CLÉS EN MAIN

- 1.1. Formation aux gestes de premiers secours - PSC1 [page 4](#)
- 1.2. Savoir nager [page 4](#)
- 1.3. Activités physiques de pleine nature à horaires regroupés [page 4](#)
- 1.4. Sections sportives scolaires [page 4](#)

2. LES PROJETS ÉDUCATIFS

- 2.1. Promouvoir la santé : éduquer, prévenir, protéger [page 5](#)
- 2.2. Favoriser la culture : rencontrer, pratiquer, connaître [page 6](#)
- 2.3. Encourager le sport : pratiquer, connaître, s'engager [page 7](#)
- 2.4. Développer la citoyenneté : rencontrer, partager, s'engager [page 7](#)
- 2.5. Favoriser l'ouverture à l'international : découvrir, rencontrer, échanger [page 7](#)
- 2.6. Sensibiliser à l'environnement : connaître, comprendre, protéger [page 7](#)
- 2.7. Préparer l'avenir : comprendre, s'engager, s'orienter [page 8](#)
- 2.8. Inscrire son projet dans le cadre de la grande cause annuelle départementale [page 8](#)

3. LE FINANCEMENT DES PROJETS ÉDUCATIFS

[page 9](#)

4. LES CRITÈRES D'INSTRUCTION

- 4.1. Critères de recevabilité (obligatoires) [page 9](#)
- 4.2. Critères d'appréciation (non cumulatifs) des projets éducatifs [page 10](#)

5. LA PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

- 5.1. Le dépôt du projet [page 10](#)
- 5.2. La co-instruction des dossiers [page 10](#)
- 5.3. L'évaluation des projets [page 10](#)

6. VALORISATION DES PROJETS ET DU PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

[page 11](#)

7. LE CALENDRIER

[page 11](#)

8. ANNEXES

[page 12](#)

PRÉAMBULE

Au travers de sa politique éducative en faveur des collégiens, le Département de l'Ardèche souhaite donner aux jeunes Ardéchois les meilleures chances de réussite et d'avenir. Cette politique se conjugue en ambitions éducatives fortes et renouvelées :

- Créer les conditions d'épanouissement des collégiens,
- Accompagner les nouvelles pratiques éducatives,
- Proposer un service public innovant, évolutif, ouvert sur son territoire.

L'accompagnement des actions et projets éducatifs entend favoriser l'égalité des chances des élèves et contribuer à la mise en œuvre de parcours diversifiés en lien avec les enseignements interdisciplinaires et le monde professionnel, à l'ouverture et au développement d'initiatives citoyennes.

Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires du Département que sont la santé, le sport, la culture, l'environnement, la citoyenneté, l'avenir et l'ouverture à international, tout en favorisant le développement des compétences qui structurent le parcours éducatif de chaque collégien. À ces enjeux, s'ajoute une préoccupation qui traverse l'ensemble des actions du Département : la valorisation des ressources du territoire ardéchois.

Le présent document donne toutes les informations utiles sur la construction des actions et projets ainsi que sur les modalités de leur accompagnement par le Département de l'Ardèche.

Désormais, l'accompagnement des collèges se déclinera sous trois formes :

- La mise en œuvre d'actions clés en main
- Des projets éducatifs intégrant :
 - › Une offre de projets proposés par le Département.
 - › Des projets libres en lien avec les sept thématiques départementales.

ACTIONS CLÉS EN MAIN

- »»» Formation Prévention et secours civiques de niveau 1
- »»» Savoir nager
- »»» APPN (activités physiques de pleine nature)
à horaires regroupés
- »»» Sections sportives scolaires

PROJETS ÉDUCATIFS

- »»» Une offre de projets proposés par le Département de l'Ardèche :
MuséAl, Archives départementales, Espaces naturels sensibles,
Collège au cinéma, éducation au goût et lutte contre le
gaspillage alimentaire
- »»» Des projets libres : une possibilité de proposer des projets
sur les 7 thématiques, répondant aux enjeux départementaux

1. LES ACTIONS CLÉS EN MAIN

Le Département souhaite encourager la mise en œuvre **d'actions éducatives** en ciblant plusieurs dispositifs prioritaires.

- **Mode de sollicitation** : Un formulaire simplifié permet de solliciter les 4 types d'aides décrites ci-après.
- **Calendrier** : La demande doit être effectuée courant mars de l'année N-1 afin que l'ensemble des sollicitations soit voté en Commission permanente départementale en juin et la notification transmise aux collèges au début de l'été de l'année scolaire N-1.

Les demandes seront instruites en fonction des modalités de financement spécifiques décrites ci-après et dans la limite des crédits départementaux alloués à chaque dispositif.

1.1. FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS - PSC1

Ce dispositif vise à sensibiliser les élèves de classe de 4^e aux premiers secours et gestes qui sauvent et plus particulièrement à mettre en œuvre la formation "Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)".

Dans la mesure du possible, il conviendra de valoriser en premier lieu la mobilisation des formateurs internes à l'établissement, puis de solliciter un financement complémentaire pour l'intervention des partenaires ressources du territoire conventionnés avec le Département de l'Ardèche.

FINANCEMENT : Prise en charge de 30 €/élève de 4^e constitués en groupe de 10 élèves (le complément de 8 €/élève est à la charge du collège), dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.

1.2. SAVOIR NAGER

Ce dispositif est destiné à soutenir les collèges organisant des cycles de natation spécifiques pour les élèves non nageurs. Il s'adresse en priorité aux collèges ne disposant pas de piscine couverte à proximité.

FINANCEMENT : Prise en charge des frais de transports et de location du bassin ; 12 séances maximum pourront être prises en charge par année scolaire, dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.

Toute autre démarche en faveur du savoir nager qui engagerait un projet plus global pourra être déposée au titre des projets éducatifs (partie 2 du règlement).

1.3. ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE À HORAIRES REGROUPÉS

Ce dispositif vise à favoriser un fonctionnement sous forme d'horaires regroupés pour la pratique des Activités physiques de pleine nature (APPN) dans le cadre des enseignements programmés.

Conditions de recevabilité et d'attribution de l'aide :

- Les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un cycle d'enseignement.
- Les activités doivent concerner les élèves d'un même niveau.
- La gratuité pour les élèves est obligatoire.
- Les sites de pratique doivent être compatibles avec les activités proposées, notamment en ce qui concerne la sécurité des élèves et la protection de l'environnement (sites inscrits au PDESI à privilégier).
- L'aide est accordée en priorité pour les déplacements vers les sites de pratique, les autres dépenses devant se limiter à la location de matériel et/ou l'achat de petit matériel hors investissement.

FINANCEMENT : 5 € maximum par élève et par sortie ; 3 sorties maximum pourront être prises en charge par année scolaire, dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.

1.4. SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Ce dispositif vise à favoriser la conciliation des études et de la pratique sportive renforcée en soutenant le fonctionnement des sections sportives scolaires, toute activité confondue.

Le montant des subventions allouées tiendra compte du type de section, de l'activité de la section et de son budget.

Les sections sportives scolaires étant également soutenues au titre de la politique sportive départementale, une convention de partenariat sera élaborée pour son fonctionnement au démarrage de l'année scolaire.

FINANCEMENT : Prise en charge :

- des déplacements hors UNSS et UGSEL,
- des heures d'interventions des animateurs sportifs, non financées dans le cadre d'Atout Association*,
- des dépenses de petit matériel dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif.

**Dispositif de subvention des associations et clubs ardéchois*

2. LES PROJETS ÉDUCATIFS

Les thèmes à explorer et les ressources proposées sont autant d'opportunités de rencontres, de pratiques, de connaissance et d'engagement pour les élèves rendues possible par un travail commun entre les enseignants, les partenaires, et les personnels de direction. Le projet qui est défini doit favoriser l'acquisition des compétences spécifiques au parcours éducatif dans lequel il s'inscrit.

En fonction des thématiques, deux propositions sont possibles pour construire les projets éducatifs :

- Développer des **projets libres** s'inscrivant dans les enjeux de la thématique choisie,
- S'inspirer d'une **offre de projets proposés par le Département**.

Mode de sollicitation :

› Projets libres : une fiche projet est à compléter en ligne.

› Projets proposés par le Département : une même fiche projet est à compléter en ligne à partir de **fiches ressources** disponibles en annexes de ce règlement. Le projet porté par l'établissement pourra aller au-delà des axes proposés.

› **Calendrier** : La demande doit être effectuée suite au lancement de la campagne et jusqu'au mois de mai de l'année N-1, afin que l'ensemble des sollicitations soient instruites en partenariat avec les services académiques puis votées en Commission permanente départementale en septembre de l'année scolaire N.



Un guide des **ressources mobilisables** pour chaque projet est accessible en ligne sur : <http://ressources.ardeche.fr>. Son moteur de recherche permet d'identifier les ressources du territoire par thématique « SANTE / CULTURE / SPORT / CITOYENNETÉ / OUVERTURE À L'INTERNATIONAL / ENVIRONNEMENT / AVENIR », sous-thématiques (exemple : Orientation et découverte des métiers, Développement durable, Art visuel, ...) ou par mot-clé.

2.1. PROMOUVOIR LA SANTÉ : ÉDUCER, PRÉVENIR, PROTÉGER

Les collégiens peuvent être sensibilisés à la notion de santé dans une démarche de prévention et de prise de conscience :

- Adopter une alimentation équilibrée et durable et mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires.
- Favoriser le développement affectif et social.
- Comprendre les dangers liés aux dépendances.
- Prévenir la violence et lutter contre le harcèlement scolaire.
- Promouvoir les valeurs de soin, de secours et de civisme.



DES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

» L'éducation au goût (uniquement collèges publics, hors cités mixtes)

Vous souhaitez explorer les enjeux liés à l'alimentation : équilibre alimentaire, alimentation durable, savoir-faire en cuisine, cultures culinaires... ? Le Département de l'Ardèche vous propose de solliciter des heures d'interventions diététiques pour accompagner votre projet.

→ Voir conditions en annexe : fiche ressource 1

2.2. FAVORISER LA CULTURE : RENCONTRER, PRATIQUER, CONNAÎTRE

L'accès à la culture et le développement des pratiques artistiques et culturelles des collégiens peuvent emprunter des parcours très variés :

- Investir/découvrir une diversité de champs et d'espaces artistiques et culturels : le spectacle vivant (musique/chant, théâtre, danse, cirque...) ; le livre et la lecture ; les patrimoines (bâti, naturel, historique, industriel...) et l'archéologie ; la culture scientifique ; les arts visuels (arts plastiques, art contemporain, photographie, design...), l'audiovisuel (cinéma, radios associatives, numérique), les enseignements artistiques (musique/voix, danse, théâtre, arts du cirque) et/ou l'éducation aux médias et à l'information... de manière transversale et interdisciplinaire.
- Développer des projets associant temps de découverte, de pratiques et de rencontres avec des œuvres et des artistes, scientifiques ou médiateurs.
- Permettre le développement des pratiques en dédiant des espaces d'expression et de création au sein des collèges.
- Renforcer les présences artistiques et scientifiques au sein des établissements.
- Construire un socle commun de connaissances et de valeurs propices au développement d'un regard critique.
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans la culture et le lien social.



DES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

» MuséAl, un site archéologique départemental et son musée :

Installé sur les vestiges de la ville antique d'Alba Helviorum, le service archéologique départemental-MuséAl propose un accès à son site archéologique et aux collections issues des fouilles.

Ateliers pédagogiques, visites actives ou actions culturelles spécifiques sur des temps plus longs (du voyage de classe au projet d'établissement sur une année complète) sont autant de propositions qui pourront s'inscrire dans le cadre des projets des collèges, en lien avec des thématiques variées. Pour une véritable immersion dans l'Antiquité gallo-romaine en Ardèche, à travers la découverte de ses collections et du site archéologique, ces actions pourront avoir lieu au sein de MuséAl, mais aussi hors-les-murs, en établissement.

→ Voir conditions en annexe : fiches ressources 2-1 à 2-7

» Les Archives départementales, la mémoire ardéchoise :

Les Archives proposent aux collégiens une immersion dans le patrimoine ardéchois, en lien avec l'histoire industrielle, celle des conflits mondiaux ou encore celle de l'enfance. Selon le projet élaboré par l'équipe éducative, un ensemble d'ateliers pourra être sollicité, en lien avec un atelier autour de l'exposition en cours ou une visite des archives. Ces actions permettront d'aborder des thématiques diverses qui viennent en écho à celles étudiées dans les programmes scolaires.

→ Voir conditions en annexe : fiches ressources 3-1 à 3-4

» Collège au cinéma :

Ce programme propose aux élèves, de la 6^e à la 3^e, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une démarche éducative plus globale associant des partenaires ressources (en complémentarité de la découverte des œuvres en salle : actions d'éducation à l'image, ateliers artistiques, etc.).

→ Voir conditions en annexe : fiche ressource 4

2.3. ENCOURAGER LE SPORT : PRATIQUER, CONNAÎTRE, S'ENGAGER

La pratique du sport et de l'activité physique peut être développée selon plusieurs axes :

- Développer les pratiques sportives sécurisées innovantes et en milieu naturel (hors AAPN à horaires regroupés).
- Apprendre la prise de risque calculée et réfléchie, la prise d'initiative et l'engagement collectif.
- Favoriser la pratique sportive citoyenne dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement.
- Favoriser les pratiques inclusives notamment en matière sportive et par l'information du handicap.
- Informer sur les métiers du sport et permettre des projets d'orientation lucides et choisis.

Dans un enjeu de préservation des lieux de pratiques sportives, les projets sportifs devront prioriser les sites inscrits au Plan départemental espaces, sites et itinéraires - PDESI (cf. liste dans le guide des ressources).

2.4. DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ : RENCONTRER, PARTAGER, S'ENGAGER

À partir d'échanges et d'expériences, les collégiens sont préparés à devenir des citoyens informés et responsables :

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, la responsabilisation et l'organisation collective.
- Préparer les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.
- Amener les collégiens à s'interroger sur la notion de devoir de mémoire
- Éduquer les collégiens aux médias et à l'information.
- Favoriser le développement de la citoyenneté via la découverte d'autres environnements culturels.
- Renforcer le lien entre la citoyenneté et les 17 objectifs de développement durable .
- Développer les actions qui contribuent à la labellisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable).
- Valoriser l'accompagnement des délégués et éco-délégués.

2.5. FAVORISER L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL : DÉCOUVRIR, RENCONTRER, ÉCHANGER

Permettre aux collégiens de partir à l'étranger au cours de leur scolarité et les encourager à la mobilité en :

- Proposant des séjours à l'étranger favorisant les échanges sur la durée,
- Favorisant la découverte d'autres cultures et l'ouverture sur le monde,
- Améliorant la maîtrise des langues étrangères par des séjours à destination d'un état européen ayant pour langue officielle une langue enseignée au collège.

2.6. SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT : CONNAÎTRE, COMPRENDRE, PROTÉGER

Découvrir le patrimoine naturel et la biodiversité afin de sensibiliser à leur préservation nécessite de :

- Lutter contre toute forme de gaspillage des ressources (alimentaire, énergies...)
- Favoriser la découverte des Espaces naturels sensibles (ENS) du département de l'Ardèche.
- Sensibiliser les collégiens aux enjeux de préservation de la biodiversité sur leur territoire et développer la prise de conscience de la fragilité des milieux naturels notamment forestiers.
- Favoriser la découverte de la diversité des patrimoines naturels, paysagers et géologiques ardéchois, dont les forêts, ainsi que leur appropriation en tant que patrimoine commun à préserver et à respecter, tout en développant une approche sensible de ces patrimoines.
- Participer à une meilleure perception et compréhension de la notion d'écosystème, que ce soit dans ses diverses composantes (vivantes et abiotiques) ou dans son fonctionnement (importance et complexité des interrelations entre êtres vivants et éléments abiotiques).
- Accompagner les collégiens à s'interroger sur la relation et la place de l'Homme dans la nature (notions d'éthique, de services écosystémiques, d'impact, d'équilibre des usages, de développement durable, ...) et développer l'esprit de solidarité.

¹Retrouvez les 17 objectifs sur : <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>



DES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

► L'Ardèche, des Espaces naturels sensibles à préserver

Au regard de sa situation climatique, de son relief et de sa diversité géologique, le département de l'Ardèche est l'un des plus riches de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'un des plus riches de France pour sa biodiversité. Fort de ce constat, le Département de l'Ardèche a décidé de créer et animer un réseau de sites représentatifs de sa diversité naturelle qu'il se donne l'objectif de préserver et d'ouvrir au grand public avec l'aide de ses partenaires locaux.

Ces espaces naturels exceptionnels sont aussi des territoires habités par les hommes et sur lesquels se développent de très nombreux usages, favorables et parfois moins favorables à leur préservation.

En vous mobilisant dans ce projet, vous vous engagerez dans la compréhension des relations entre l'homme et la nature en partageant des moments de rencontres avec les gestionnaires de ces espaces naturels et les pratiquants ou usagers de cette nature, afin d'éveiller les collégiens aux grands enjeux de la biodiversité et du climat.

→ Voir conditions en annexe : fiche ressource 5

► La lutte contre le gaspillage alimentaire (uniquement collèges publics)

Vous souhaitez explorer les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire ? Le Département de l'Ardèche vous propose de solliciter des heures d'interventions diététiques pour accompagner votre démarche (dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif).

→ Voir conditions en annexe : fiche ressource 1

2.7. PRÉPARER L'AVENIR : COMPRENDRE, S'ENGAGER, S'ORIENTER

Permettre aux collégiens de disposer des clés de compréhension de l'activité économique et professionnelle et pour cela :

- Favoriser une connaissance globale de l'offre de formation afin d'aider les collégiens dans leur choix d'orientation professionnelle et dans la construction de leur projet individuel de formation.
- Offrir aux collégiens l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois tout en valorisant l'offre de formations du territoire ardéchois et leur environnement économique proche.
- Accompagner les jeunes dans la découverte de l'entrepreneuriat et leur apporter des connaissances sur la création d'activités économiques.
- Permettre aux collégiens de découvrir la filière forêt-bois, ses divers métiers, comprendre les liens entre la forêt, bien commun qui apporte de nombreux services à la société (construction, énergie, stockage de carbone, ... mais aussi lieu de promenade) et cette filière économique qui génère de l'emploi et de la richesse en local, tout en saisissant les enjeux de gestion et de préservation.

2.8. INSCRIRE SON PROJET DANS LE CADRE DE LA GRANDE CAUSE ANNUELLE DÉPARTEMENTALE

Chaque année, le Département de l'Ardèche souhaite mettre à l'honneur une grande cause en lien avec les enjeux de notre société et les champs d'intervention de la collectivité.

Il est proposé aux collèges de s'inscrire dans cette thématique transversale avec pour intérêt de :

- Sensibiliser et fédérer les élèves dans une démarche sociétale, au niveau départemental,
- S'entourer de partenaires en faveur de la promotion des responsabilités sociétales pour inciter les jeunes à réfléchir sur leurs droits, libertés et devoirs.

La grande cause annuelle sera annoncée à l'occasion du lancement de la campagne Atout collèges, auxquels sont conviés chaque année les personnels des collèges.

Les projets éducatifs s'inscrivant dans la grande cause annuelle départementale bénéficieront d'une attention particulière.

3. LE FINANCEMENT DES PROJETS ÉDUCATIFS

Le montant de la subvention du Département ne peut excéder **90 % du budget global du projet** et ne doit pas porter sur des dépenses d'investissement ou des heures de formation des professeurs.

Des modalités spécifiques de financement sont à prendre en compte dans le cadre de certains projets proposés par le Département. Ces conditions sont précisées dans les fiches ressources en annexes.

Par ailleurs, la demande de subvention par projet ne peut être inférieure à 500 €, ni supérieure à 8 000 €.

Le Département est particulièrement attentif **aux collèges en ruralité** et sera vigilant, lors de l'instruction des dossiers, à l'éloignement géographique des établissements demandeurs. Des critères sociaux et d'effectifs seront également pris en considération dans le montant total des subventions départementales allouées à l'établissement pour l'ensemble des projets éducatifs. Un acompte pour chaque projet retenu est versé aux établissements suite au vote des élus en Commission permanente. Le solde est mis en paiement après achèvement du projet et sur présentation des pièces justificatives à transmettre via la plateforme dématérialisée : bilan, budgets exécutés et factures acquittées (cf. paragraphe « Evaluation des projets »).

Dans le cas de projets qui concernent plusieurs collèges, la subvention peut être versée à l'établissement qui coordonne l'action.

Les pièces justificatives devront parvenir au Département avant le 31 octobre de l'année scolaire suivante.

À défaut du respect de ce délai, l'allocation de la subvention sera considérée comme caduque. Le remboursement de tout ou partie de la subvention pourra être demandé par le Département en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixées pour son octroi (défaut de transmission des pièces justificatives de dépense, absence du bilan des projets notamment).



Dispositif porté par le ministère de la Culture et ses partenaires interministériels, le Pass Culture prend la forme d'une application gratuite et géolocalisée, visant à permettre à 100 % des jeunes de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité et de développer une diversité de pratiques artistiques et culturelles en vue de leur autonomie. Il se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires.

Concernant la part collective, **un montant de 25€/élève est à disposition des collèges**, dédié au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. La part collective permet donc aux professeurs de financer des activités d'EAC pour leurs classes et groupes d'élève.

Lors de la construction du budget de votre projet, vous pouvez mobiliser la part collective du Pass culture en complémentarité des autres financements.

4. LES CRITÈRES D'INSTRUCTION

Le Département soutiendra tout particulièrement les projets éducatifs élaborés dans le cadre d'une démarche garantissant à la fois :

- leur solidité administrative et financière,
- leur adéquation avec les enjeux éducatifs attendus par thématique,
- leur cohérence et leur lisibilité au regard des ressources partenaires mobilisées.

A ces trois aspects sont associés différents critères détaillés ci-après.

4.1. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ (OBLIGATOIRES)

- Le dossier doit être complet à la date butoir de dépôt des projets
- Un budget prévisionnel détaillé et équilibré doit être fourni
- Des modalités de co-financement du projet doivent être prévues
- Le projet doit s'inscrire dans la durée sur l'année scolaire à l'exclusion des simples actions ponctuelles

4.2. CRITÈRES D'APPRÉCIATION (NON CUMULATIFS) DES PROJETS ÉDUCATIFS

- La transversalité du projet : croisement des thématiques, des parcours, des disciplines, des niveaux. . .
- La participation des élèves tout au long du projet : leur implication et leur engagement en tant qu'acteurs du projet, depuis sa construction jusqu'à sa restitution
- L'implication des équipes pédagogiques et des membres de la communauté éducative autour d'un projet singulier et d'objectifs explicités
- La mobilisation des ressources territoriales identifiées par le Département à travers le guide des ressources ; les ressources non identifiées feront l'objet d'une appréciation par les services du Département et de l'État.
- La cohérence financière du projet : coût du projet, part de financement sur fonds propres de l'établissement
- Le niveau de priorité donné individuellement aux projets

5. LA PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

5.1. LE DÉPÔT DU PROJET

L'ensemble des pièces est à transmettre via une plateforme dématérialisée, qui centralise les sollicitations financières des collèges auprès du Département de l'Ardèche et, pour les projets culturels, du Rectorat de l'académie de Grenoble, ainsi que du Ministère de la Culture / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes qui intervient directement auprès des structures culturelles partenaires des actions. Ainsi, pour les projets culturels, ces demandes devront correspondre à celles faites pour le même projet sur la plateforme ADAGE, en particulier dans leurs aspects financiers.

Cette démarche dématérialisée permet une instruction commune par l'ensemble des partenaires.

Le nombre de projets éducatifs déposés par établissement ne pourra excéder 10.

A titre exceptionnel, en cas de changement de direction et d'enseignants au sein d'un établissement, il pourra être déposé un projet éducatif supplémentaire par établissement courant septembre de l'année scolaire N.

5.2. LA CO-INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le suivi administratif et financier des demandes adressées au Département est assuré par la Direction de l'éducation.

L'expertise des projets repose, pour le Département, sur la Direction éducation, la Direction de la culture, jeunesse, sport et vie associative, la Direction générale adjointe solidarités, la Direction de l'aménagement des territoires et pour les services de l'État, sur la DSDEN 07, la DRAREIC, la DAAC et la DRAC AURA.

À tout moment de la procédure, les services du Département sont à même de fournir un soutien sur la construction du projet ou sur les ressources disponibles.

Les projets doivent faire l'objet d'une mise en œuvre dans l'année scolaire suivant la demande de subvention, conformément aux contenus et aux modalités proposés par les établissements et validés par les instances décisionnelles du Département et de l'État.

5.3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Celle-ci sera à déposer en ligne, sur la plateforme dématérialisée, avant le 31 octobre de l'année scolaire N+1. Deux outils d'évaluation seront à transmettre :

- Un bilan financier, accompagné des factures justificatives
- Une évaluation pédagogique du projet sous toute forme dynamique et originale (article, vidéo, compte-rendu, ...) restituant le déroulé du projet et les effets générés par celui-ci.

Cette évaluation pourra être partagée via les outils de communication du Département de l'Ardèche afin de mettre en valeur les dynamiques de projet des collèges ardéchois.

6. VALORISATION DES PROJETS ET DU PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Les établissements ont l'obligation d'informer leurs divers interlocuteurs du soutien du Département de l'Ardèche pour la mise en œuvre des projets éducatifs (intégration de son logotype sur supports d'information et/ou de communication, valorisation auprès des personnels, des élèves, des familles, des partenaires, des médias ...).

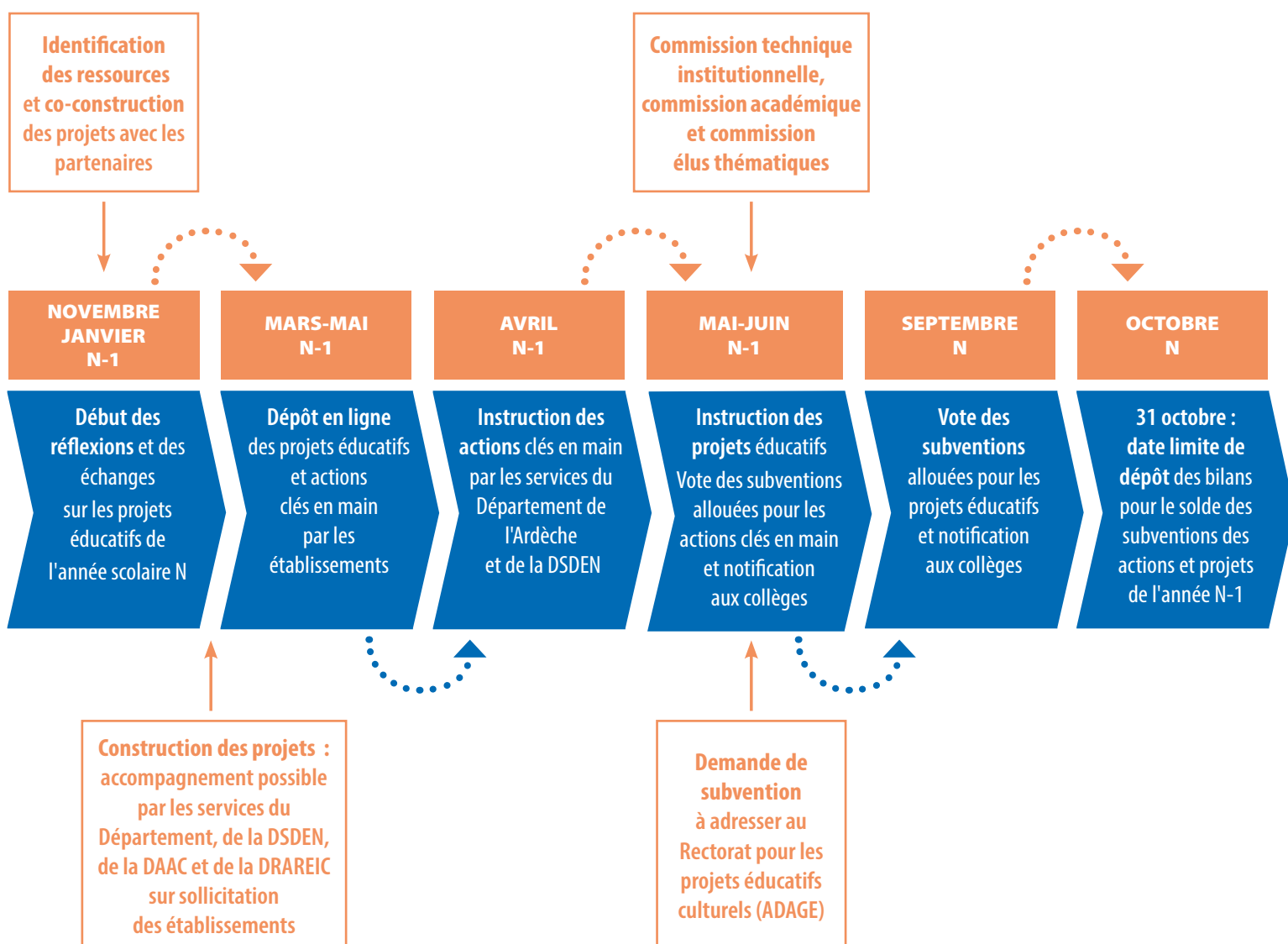
Accès à la logothèque en ligne : <https://www.ardeche.fr/341-logos-departement-ardeche.htm>



Un projet coup de cœur !

Afin de valoriser la diversité des projets éducatifs initiés par les collèges en partenariat avec les ressources du territoire, le Département de l'Ardèche identifiera chaque année un « projet coup de cœur » par établissement, pour lequel sera proposée une communication spécifique. Il s'agit également de favoriser le partage d'expériences entre collèges et collégiens et de donner de nouvelles inspirations pour les années à venir.

7. LE CALENDRIER



* Commission technique institutionnelle pour l'instruction des projets éducatifs : CD07 / DSDEN / DAAC / DRAC / DRAREIC (Département de l'Ardèche / Direction des services départementaux de l'Éducation nationale / Délégation académique aux arts et à la culture / Direction régionale des affaires culturelles / Direction régionale académique des relations Européennes, internationales et de la coopération)

ANNEXES

1. **FICHE RESSOURCE : Éducation au goût et lutte contre le gaspillage alimentaire
Interventions diététiques en collèges publics (uniquement)** [page 13](#)

2. **FICHE RESSOURCE : Service archéologique départemental /MuséAl**
 - 2.1 - À la table de César : Repas gallo-romain dans les cantines [page 15](#)
 - 2.2 - Découverte de l'archéologie [page 16](#)
 - 2.3 - Architecture romaine [page 18](#)
 - 2.4 - Artisanat [page 20](#)
 - 2.5 - Gourmet gaulois et romain. [page 22](#)
 - 2.6 - Le théâtre [page 24](#)
 - 2.7 - Vie quotidienne [page 26](#)

3. **FICHE RESSOURCE : Archives départementales**
 - 3.1 - Générale [page 27](#)
 - 3.2 - L'enfance en Ardèche [page 29](#)
 - 3.3 - L'industrie en Ardèche au XIX^e siècle [page 31](#)
 - 3.4 - Les conflits mondiaux et le devoir de mémoire [page 33](#)

4. **FICHE RESSOURCE : Collège au cinéma** [page 35](#)

5. **FICHE RESSOURCE : Expédition nature dans les Espaces naturels sensibles (ENS) ardéchois** [page 39](#)



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 1

Éducation au goût et lutte contre le gaspillage alimentaire Interventions diététiques en collèges publics (hors cités mixtes)

THÉMATIQUES	• Santé • Environnement
QUOI ? Objectifs	• Éduquer au goût • Apprendre le bien-manger équilibré et durable • Mesurer l'impact environnemental des pratiques alimentaires • Adapter son alimentation aux spécificités de chacun (besoins, alimentation du sportif, etc.) • Lutter contre le gaspillage alimentaire
POUR QUI ? Public cible	Tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	En fonction des objectifs poursuivis par le collège, plusieurs types d'interventions diététiques peuvent être sollicités auprès des élèves et en accompagnement de l'équipe de restauration du collège (certains niveaux de classe sont indiqués comme repères mais peuvent tout à fait être modifiés selon les objectifs du projet) : - De la graine à l'assiette - Comprendre l'origine des aliments dans nos assiettes : jardin pédagogique, compostage, atelier cuisine, visite de ferme, animation au self, sensibilisation en classe, etc. - Des protéines végétales diverses dans l'assiette : intervention sur le repas alternatif (6^e), sur la diversification des protéines (3^e), etc. - Sensibilisation à l'équilibre alimentaire : interventions pour comprendre les besoins apports/dépenses et adapter son alimentation, avec une progression de la 6^e à la 3^e (ex : pyramide alimentaire, atelier <i>Décode les étiquettes</i>, grignotage, ...), opération petit-déjeuner équilibré (6^e), etc. - Éducation au goût et aux goûts : intervention sur le goût, le goût et les 5 sens (4^e), atelier cuisine, animation au self, etc. - Autour des cultures culinaires : atelier cuisine, Semaine des langues, etc. - Evènement valorisant la qualité de l'alimentation : Semaine du goût, repas à thème, produits du terroir, etc. - Valorisation des savoir-faire en cuisine (visite de la cuisine et rencontre de l'équipe de restauration (6^e), film sur l'élaboration des repas et/ou du métier de cuisinier, affichage des produits utilisés, etc.) - Alimentation du sportif : comprendre les besoins et adapter son alimentation - Sensibilisation au gaspillage alimentaire : interventions en classe, défi plateau vide au restaurant scolaire, projet avec les éco-délégués, etc.
PAR QUI ?	Les diététiciennes mandatées par le Département (société VICI)



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 1

Éducation au goût et lutte contre le gaspillage alimentaire

Interventions diététiques en collèges publics (hors cités mixtes)

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	- Le projet devra être co-construit avec la diététicienne du secteur (cf. contact ci-dessous) et l'équipe de restauration du collège - Le projet pourra prendre une dimension plus globale autour de la question alimentaire. Ainsi, diverses approches pourront colorer le projet et une multitude de partenaires ressources agir en complémentarité des interventions diététiques - 6h de réunions de planification, de suivi et de bilan du projet devront être prévues - Chaque créneau d'interventions au sein de l'établissement devra compter a minima 4h
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	> Coordination des interventions diététiques : - Service Éducation, Département de l'Ardèche – 04 75 66 97 28 > Co-construction du projet → Les diététiciennes du secteur (voir répartition ci-dessous) : - Secteur Nord : Laëtitia ALLEGRE - 07.50.55.72.24 - Secteur Centre/Sud : Doriane CAUMONT - 07.80.09.70.25 > Autres partenaires ressources : voir le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématiques : citoyenneté > Développement durable et environnement > Tri sélectif et compostage, Santé > Éducation nutritionnelle et à la santé... en fonction du projet mené par l'établissement

Répartition des collèges publics par secteur :

Secteur Centre/Sud	Secteur Nord
JOYEUSE - Vallée de la Beaume	LA VOULTE-SUR-RHÔNE - Trois vallées
AUBENAS - Roqua	GUILHERAND-GRANGES - Charles de Gaulle
AUBENAS - Jastres	SAINT-PERAY - Crussol
BOURG-SAINT-ANDÉOL - Le Laoul	LAMASTRE Vivarais
LE TEIL - Chamontin	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT - Eyrieux
LES VANS - Léonce Vieljeux	VERNOUX-EN-VIVARAIS - Dr P. Delabre
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON - Joseph Durand	SAINT-AGREVE - Louis Juvet
SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE - Montagne ardéchoise	TOURNON-SUR-RHONE - Marie Curie
VALLON-PONT-D'ARC - Henri Ageron	ANNONAY - Perrières
VALS-LES-BAINS - Georges Gouy	ANNONAY - Lombardière
VILLENEUVE-DE-BERG - Laboissière	
CRUAS - A. - Mercoyrol	
LE POUZIN - Alex Mezenc	
PRIVAS - Bernard de Ventadour	



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.1 | Service archéologique départemental /MuséAl

À la table de César : repas gallo-romain dans les cantines

THÉMATIQUE	• Santé (alimentation) • Culture (antiquité et archéologie)
QUOI ? Objectifs	Découverte d'une période historique grâce à la dégustation de plats inspirés de recettes antiques à l'occasion du festival européen latin-grec
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e , et le personnel de l'établissement
COMMENT ? Actions et projets proposés	Accompagnement à la réalisation de repas romains dans les restaurants scolaires des collèges ardéchois : - Interventions en classe à construire avec les enseignants porteurs du projet autour de ces thématiques - Mise à disposition des chefs de cuisine de fiches recettes issues de sources écrites antiques pour l'élaboration du menu. - Mise à disposition d'affiches présentant l'évènement dans les établissements. - Fiches pédagogiques mettant la thématique de l'alimentation antique en lien avec les programmes scolaires.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	- Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Sur le temps du festival européen latin-grec - Coût des interventions pris en charge par le Département de l'Ardèche Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	<u>Contact :</u> - Service médiation de MuséAl : resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr <u>Ressources :</u> APICIUS, L'Art culinaire, Editions Les Belles Lettres, 2002. CHERUBINI, Mireille, Latin de cuisine, Saveurs et terroirs, 2018. TILLOI D'AMBROSI, Dimitri, L'empire romain par le menu, Arkhe Editions, 2017.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.2 | Service archéologique départemental /MuséAl Découverte de l'archéologie

THÉMATIQUE	Les métiers de l'archéologie : • Avenir • Culture
QUOI ? Objectifs	- Découverte des techniques de fouilles et des différents métiers de l'archéologie - Approche scientifique de l'Histoire - Présentation de la période antique
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	- À vos truelles. Initiation aux techniques de fouilles archéologiques. - Y a un os. Initiation à l'archéozoologie, science qui étudie les os d'animaux trouvés en fouille. Quelles informations nous apprennent les os sur la vie quotidienne des civilisations passées (élevage, alimentation, tabletterie...) ? - Graines savantes. Initiation à la carpologie, étude des restes végétaux (graines, pépins, noyaux...). Comment les restes végétaux peuvent nous apporter des connaissances sur notre passé ?
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Durée de l'atelier : 2 heures - Possibilité de hors les murs pour les ateliers : Y a un os et Graines savantes. - À vos truelles est proposé d'avril à octobre. C'est un atelier en extérieur, il faut prévoir une tenue adaptée. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.2

Service archéologique départemental /MuséAl
Découverte de l'archéologie

PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Contact : Service médiation de MuséAl resa-groupes-museal@ardeche.fr https://www.museal.ardeche.fr <u>Sitographie</u> - https://www.inrap.fr/les-sciences-de-l-archeologie/
---	---



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.3 | Service archéologique départemental /MuséAl Architecture romaine

THÉMATIQUE	• Culture : - Les règles d'architecture romaine et gallo-romaine - Le décor antique
QUOI ? Objectifs	- Découverte du site archéologique antique d'Alba la Romaine. - L'organisation d'une cité romaine. - Les bâtiments d'une cité antique. - Découverte du décor architectural.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	- Les experts d'Alba. À la découverte des vestiges de la cité d'<i>Alba Helviorum</i> sous forme de jeu de piste. - Comment bâtir une ville. L'étude du plan d'une cité romaine et l'organisation des bâtiments d'après <i>Vitruve</i>. - Aquarelle et reconstitution architecturale. Dessin d'un temple à l'aide de crayons aquarellables. Étude des différentes parties d'un temple romain. - Playmovilla. À partir d'une maquette à construire, les élèves découvrent l'organisation d'une villa gallo-romaine. - Pixels à la Romaine. La mosaïque est un élément de décor emblématique de la civilisation romaine. On découvre les mosaïques du musée avant d'en réaliser une. - Peinture a tempera. Les murs des riches demeures des citoyens romains étaient bien souvent ornés d'enduits peints. Quelle était la technique utilisée ? À l'aide de pigments dilués dans le jaune d'œuf, les élèves réalisent une peinture <i>a tempera</i>.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Durée de l'atelier : 2 heures - L'atelier les experts d'Alba est en extérieur, il faut prévoir une tenue adaptée. Cet atelier est proposé de mars à octobre.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.3 | Service archéologique départemental /MuséAl Architecture romaine

	- Ateliers possibles en hors les murs : Peinture <i>a tempera</i>, Pixels à la Romaine, Aquarelle et reconstitution architecturale, Comment bâtir une ville. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Contact : - Service médiation de MuséAl, resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.4 | Service archéologique départemental /MuséAl Artisanat

THÉMATIQUE	Culture : L'artisanat pendant l'antiquité gallo-romaine
QUOI ? Objectifs	Découvertes de différentes techniques d'artisanat romain et gallo-romain.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Éclairez-vous à la Romaine. Après la découverte des lampes à huiles du musée, les élèves fabriquent la leur en argile. Sesterces et compagnie. Les élèves découvrent comment décrypter les monnaies antiques. Les techniques de fabrication n'auront plus de secret grâce à la réalisation d'une pièce de monnaie en argile. Viens défier Arachné ! Comment étaient réalisés les vêtements à l'époque romaine ? À partir du mythe d'Arachné, les élèves découvrent les techniques du tissage. Parure romaine. Réalisation d'une fibule, ancêtre de la broche ou de l'épingle à nourrice. Amphora. En lien avec l'exposition temporaire « <i>Grande terre de vins</i> », les élèves découvrent le contenant le plus connu de l'époque antique : l'amphore.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Durée de l'atelier : 2 heures - Possibilité en hors les murs pour les ateliers : Sesterces, Parure romaine, et Amphora. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.4 | Service archéologique départemental /MuséAl
Artisanat

**PERSONNES À
CONTACTER POUR
CONSTRUIRE LE
PROJET
& RESSOURCES
ÉVENTUELLES**

Contact :

- Service médiation de MuséAl, resa-groupes-museal@ardeche.fr
- <https://www.museal.ardeche.fr>



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.5 | Service archéologique départemental /MuséAl Gourmet gaulois et romain

THÉMATIQUE	La cuisine romaine : • Santé (alimentation) • Culture
QUOI ? Objectifs	- Découverte de recettes de cuisine d'époque antique. - Les épices utilisées à l'époque antique. - Travail sur les sens .
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	- Le dîner presque romain. D'après les recettes d'un riche gastronome romain, Apicius, les élèves découvrent les pratiques alimentaires de l'antiquité et réalisent une recette sucrée à déguster. - Sel aux épices. Les Romains appréciaient une alimentation épicée et aromatique. Chaque élève réalise une recette de sel arrangé qui sent bon l'antiquité. - Le raisin dans tous ses états. En lien avec l'exposition temporaire « <i>Grande terre de vins</i> », les élèves s'initient à la dégustation de jus de raisin à la manière d'un œnologue.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Durée de l'atelier : 2 heures - Possibilité hors les murs pour l'atelier : Sel aux épices. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Contact : Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr https://www.museal.ardeche.fr Bibliographie :



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.5 | Service archéologique départemental /MuséAl Gourmet gaulois et romain

& RESSOURCES ÉVENTUELLES

- Apicius l'Art culinaire, Collection Belle lettre
- BRUN Jean pierre « Le vin et l'huile dans la Méditerranée antique » – Ed Errance, Paris, 2003
- ANDRÉ Jacques « L'alimentation et la cuisine à Rome -Ed Les belles lettres, Paris, 2009

Sitographie :

- <https://leg8.fr/recette/>
- <http://www.clioetcalliope.com/antique/cuisine/histoire.htm>



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.6 | Service archéologique départemental /MuséAl Le théâtre

THÉMATIQUE	• Culture : Le théâtre dans le monde romain
QUOI ? Objectifs	- Une découverte du théâtre antique : quelles spécificités par rapport au théâtre moderne. - Quels spectacles dans un théâtre romain ?
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	- Histrions en action. Après une découverte de l'architecture du théâtre antique, cet atelier propose d'initier les élèves aux codes d'expressions théâtrales de l'Antiquité. - Des masques et vous. Les acteurs romains portaient des masques différents selon les pièces jouées. Ils permettaient aux spectateurs d'identifier au premier regard les personnages. Les élèves réalisent un masque à partir de la découverte des expressions du visage. - Machine d'Héron. Héron d'Alexandrie a inventé de nombreux mécanismes très ingénieux qui permettaient de rendre une pièce de théâtre plus vivante. À partir de mécanisme simple, les élèves construisent un petit automate.
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Durée de l'atelier : 2 heures - Possibilité de hors les murs pour l'atelier : Machine d'Héron. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.6

Service archéologique départemental /MuséAl
Le théâtre

**PERSONNES À
CONTACTER POUR
CONSTRUIRE LE
PROJET
& RESSOURCES
ÉVENTUELLES**

Contact :

Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr

- museal@ardeche.fr

Ressource :

- L'acteur roi, Florence Dupont, 1986, édition Belle lettre
- **Sitographie :** <http://kotsanas.com/fr/top20category.php>



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 2.7 | Service archéologique départemental /MuséAl Vie quotidienne

THÉMATIQUE	• Culture : Comment vivait-on durant l'antiquité romaine ?
QUOI ? Objectifs	Une découverte des objets archéologiques et leurs utilisations.
POUR QUI ? Public cible	Chaque niveau de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	- Raconte-moi les objets. Visite active du musée autour des objets de la vie quotidienne (durée de l'atelier : 1h). - Jeux et jouets. Les enfants romains avaient les mêmes jouets et jeux que nous avec quelques différences. Après avoir découvert les jeux romains, les élèves pourront en confectionner un (durée de l'atelier : 2h).
PAR QUI ?	Le service médiation de MuséAl
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service médiation de MuséAl - Possibilité en hors les murs pour les ateliers : Jeux et jouets. - Réservation obligatoire 3 mois avant la date prévue. - Accueil de deux classes maximum en simultané. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	Contact : Service médiation : resa-groupes-museal@ardeche.fr - https://www.museal.ardeche.fr Ressource : - COULON (Gérard). – <i>L'Enfant en Gaule romaine</i>, Paris : Errance, Hespérides, 2004. – 207 p. Sitographie : - http://www.jocari.be - http://www.louvre.fr/routes/jeux-et-jouets



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.1 | Service archéologique départemental /MuséAl Générale

THEMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	- Découvrir l'histoire à travers des documents originaux, du XII^e siècle à nos jours, - Apprendre à interpréter les documents, chercher de l'information, aiguïser son esprit critique, - Explorer et développer des projets pluridisciplinaires (géographie, histoire, lettres, sciences, arts plastiques, français...), - Rencontrer des professionnels du patrimoine.
POUR QUI ? Public cible	De la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur plusieurs thèmes : la vie quotidienne autrefois (l'école, À table, la médecine traditionnelle), Contes et Légendes, Justice (l'affaire de Peyrebeille), Paysage et territoire, Moyen Âge (héraldique et écriture ancienne), l'industrie au XIX^e, les deux guerres mondiales, le livre ancien et le monde professionnel des archives. Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des Publics des Archives départementales, sur demande.
PAR QUI ?	Médiatrices et professeur-relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales.
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales Durée souhaitable de l'atelier : 1 h 30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.1 | Archives départementales Générale

	Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	- L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.2 | Archives départementales L'enfance en Ardèche

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	- Explorer et s'approprier l'évolution de la pratique scolaire, son organisation et ses espaces, - Étudier l'évolution du statut de l'enfant du XVI^e siècle à nos jours, - Se questionner sur la justice des mineurs et son évolution dans le temps, sur la protection de l'enfance, - Suivre des parcours individuels d'enfants.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 6 ^e à 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Dans le cadre du cycle culturel des Archives départementales autour de l'exposition « Vies d'enfants. Naître et grandir en Ardèche », un atelier avec livret pédagogique est proposé aux classes de collège. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des Publics des Archives départementales, sur demande.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales Durée souhaitable de l'atelier : 1h30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise soit une visite de l'exposition en cours soit une visite du bâtiment ou un autre atelier. Les groupes sont ensuite intervertis. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.2 | Archives départementales L'enfance en Ardèche

	Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	- L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - MuséAl ; - Guide des ressources du département de l'Ardèche : ici.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.3 | Archives départementales L'industrie en Ardèche au XIX^e siècle

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	- Définir l'industrie du XVIII^e siècle à aujourd'hui, - Étudier l'implantation d'une industrie dans le paysage au XIX^e siècle, - Se questionner sur le travail des enfants et les lois qui le régissent au XIX^e siècle.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 4 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Un atelier avec livret pédagogique est proposé. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le service des Publics des Archives départementales, sur demande.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Construction du projet avec l'équipe du service éducatif des Archives départementales Durée souhaitable de l'atelier : 1h30 Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.3 | Archives départementales L'industrie en Ardèche au XIX^e siècle

PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	- L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche - Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.4

Archives départementales

Les conflits mondiaux et le devoir de mémoire

THÉMATIQUE	• Culture • Citoyenneté
QUOI ? Objectifs	- Découvrir les traces d'archives laissées par les deux conflits mondiaux, s'interroger sur la notion de devoir de mémoire, - Explorer et s'approprier les représentations de la guerre au XX^e siècle au sein de la société civile ou dans le monde combattant reconstruites à travers la confrontation de ces différentes sources d'archives, - Se questionner sur les traces mémorielles laissées par ces conflits, les idéaux véhiculés par la Révolution nationale, les supports de la propagande de Vichy, les réactions de la population ardéchoise, - Suivre des parcours individuels.
POUR QUI ? Public cible	Classes de 3 ^e
COMMENT ? Actions et projets proposés	Des ateliers avec livrets pédagogiques sont proposés sur les deux guerres mondiales. - Guerre de 14-18 : les réfugiés, les prisonniers de guerre, la vie quotidienne, les affiches, les traces et la mémoire des conflits mondiaux. - Guerre de 39-45 : La Shoah en Ardèche, La propagande du régime de Vichy, Les traces et la mémoire des conflits mondiaux. Selon le thème retenu, des expositions itinérantes peuvent être prêtées. Une visite dans Privas sur les lieux de la guerre de 39-45 est également proposée. Des projets spécifiques peuvent être élaborés avec le domaine des Publics des Archives départementales, sur demande, en particulier dans le cadre d'une participation au Concours national de la résistance et de la déportation.
PAR QUI ?	Médiatrices des Archives départementales, professeur-relais de l'Éducation nationale mis à disposition des Archives départementales



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 3.4

Archives départementales

Les conflits mondiaux et le devoir de mémoire

	L'atelier sur la Shoah se déroule uniquement le vendredi matin en classe entière. Durée de l'atelier : 2h30. Les ateliers se déroulent en demi-groupe de 19 élèves maximum. Dans le cas de la venue d'une classe avec un plus grand nombre d'élèves, l'autre demi-groupe réalise : une visite de l'exposition en cours, une visite du bâtiment ou un autre atelier et vice-versa. Il faut donc prévoir 3 heures sur place pour une classe entière. Les classes entières (sans séparation en demi-groupe) peuvent être reçues le vendredi seulement. Lieu : Archives départementales de l'Ardèche, Privas. Le coût de l'atelier est pris en charge par le Département de l'Ardèche. Il est fortement souhaité que ces propositions s'inscrivent dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET	Archives départementales de l'Ardèche Mail : service-educatif.archives@ardeche.fr Tél : 04 75 66 98 00
RESSOURCES ÉVENTUELLES	- L'offre pédagogique complète et détaillée des Archives départementales est accessible sur le site internet des Archives (archives.ardeche.fr) dans la rubrique Espace éducatif - Guide des ressources du Département de l'Ardèche ici - Service départemental de l'ONACVG de l'Ardèche ; - Musée de la Résistance et de la déportation de l'Ardèche ; - Fédération des œuvres laïques.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 4 | Collège au cinéma

En déclinaison d'un dispositif national coordonné par le Centre national du cinéma (CNC), et co-piloté par le Département et les services de L'État (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale – DSDEN / Direction régionale des affaires culturelles - DRAC), un soutien financier spécifique peut être sollicité pour découvrir trois films par an dans les salles de cinéma du territoire.

THÉMATIQUES	• Culture / Éducation à l'image
QUOI ?	• Former le regard, le goût des élèves et susciter leur curiosité de spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques reconnues, en salle de cinéma, dans leur format d'origine, notamment en version originale • Sensibiliser et éduquer les collégiens à la création et au langage cinématographiques par la découverte d'œuvres reconnues et développer leur regard critique. • Encourager l'appropriation de « Collège au cinéma » par les enseignants en intégrant les films sélectionnés comme supports de leur démarche pédagogique. • Donner la possibilité aux collégiens de découvrir les salles de cinéma de proximité, comme des lieux culturels de découverte et de partage collectifs.
POUR QUI ?	Les collégiens, de la 6 ^e à la 3 ^e
COMMENT ?	Ce programme propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés. L'enseignant porteur du projet a la charge de développer un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle.
PAR QUI ?	L'association Les Écrans assure la coordination de ce dispositif à l'échelle bi-départementale (Drôme-Ardèche) concernant les séances de prévisionnement, ainsi que les aspects techniques et logistiques de la circulation des copies de films en liaison avec le CNC, les distributeurs et les autres salles du département. L'association met à disposition des enseignants des fiches pédagogiques pour chaque film programmé et anime des ateliers d'accompagnement des films dans les classes (sur demande). Les interventions et outils de médiation proposés par l'association Les Écrans viennent en complément d'un travail préalable autour du film et ne se substituent pas au travail de l'enseignant avec sa classe.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 4 | Collège au cinéma

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	- 3 sorties au cinéma avec les élèves - Médiation autour des œuvres en amont et après les séances, à l'aide des supports pédagogiques remis En fonction du projet pédagogique : mobilisation des interventions et des outils de médiation proposés par Les Écrans et/ou autres partenaires (ressources sur l'éducation aux images, sur les thématiques abordées dans la programmation, etc.) Facultatif : - 1 journée de pré-visionnement des films par un ou plusieurs enseignants (organisée par les écrans le 1^{er} juin 2023) - 1 journée de formation pour les enseignants avec les formatrices Lettres et Cinéma de la DAAC pour analyser les films et travailler les pistes pédagogiques (organisée par la DAAC à la rentrée, inscription à réaliser par le chef d'établissement)	
LA PROGRAMMATION 2023-2024	<i>(sous réserve de validation par le CNC)</i> 6^e/5^e : - <i>L'Île de Black Mor</i>, Jean-François Laguionie - <i>Tomboy</i>, Céline Sciamma - <i>Le Petit Fugitif</i>, Morris Engel et Ruth Orkin	4^e/3^e : - <i>Persepolis</i>, Marjane Satrapi - <i>Haute Pègre</i>, Ernst Lubitsch - <i>Une seconde mère</i>, Anna Muylaert
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Prérequis : - Désignation d'un enseignant référent au sein de l'établissement afin d'assurer le suivi interne et externe, en lien notamment avec le comité de pilotage départemental - Engagement de chaque classe à visionner les trois films retenus annuellement par le comité de pilotage départemental, en respectant les calendriers, cycles, niveaux et versions (VO/VF) proposés pour chaque œuvre cinématographique Critère apprécié : - Développement d'un projet pédagogique d'équipe exploitant les potentialités offertes par la programmation annuelle et faisant appel aux ateliers d'accompagnement proposés par Les Ecrans et/ou d'autres partenaires (ressources sur l'éducation aux images,	



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 4 | Collège au cinéma

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Financement : Les entrées au cinéma sont de 9 € annuels par élève pour les 3 films pour les classes inscrites. Prise en charge par le Département : - Frais de transports (100 %), - Entrées au cinéma (jusqu'à 8 €/élève pour l'année), - Prestations de médiation/éducation aux images et autres, interventions pertinentes au regard du projet pédagogique (100 %), - Achat de DVD et livre en lien avec le dispositif (100 %) sur la base de devis transmis Dans la limite des crédits départementaux alloués à ce dispositif et de 90 % du coût total du projet. À titre expérimental pour le Département de l'Ardèche, la part collective du Pass culture peut être mobilisée pour financer des actions pédagogiques complémentaires (concours de critiques, ateliers en classe, les sorties sur un festival, etc.).
PARTENAIRES RESSOURCES POUR VOS PROJETS D'ÉDUCATION AUX IMAGES	• Les Ecrans à Bourg-lès-Valence • La Maison de l'image à Aubenas • Ardèche Images à Lussas • MJC d'Annonay • Ecrans Villages à Vernoux-en-Vivarais • RéZonance à Vesseaux • L'Équipée à Bourg-lès-Valence Consultez le guide des ressources et laissez libre cours à votre créativité : vous pouvez solliciter les partenaires que vous jugerez pertinents vis-à-vis des objectifs pédagogiques de votre projet ou des thématiques soulevées par les films de la programmation annuelle.
CONTACTS	Pour adapter au mieux votre projet, contacter Gabriella MELO, chargée d'action culturelle – Audiovisuel et Arts plastiques au Département de l'Ardèche : gmelo@ardeche.fr et 04 75 66 97 05



COMMENT ?	Organisation a minima de 2 demi-journées de terrain en exploration du site naturel : - Une matinée avec le technicien gestionnaire du site qui assurera une présentation des caractéristiques et une sensibilisation aux enjeux du site naturel. Il évoquera également les diverses facettes de son métier de gestionnaire d'un espace naturel. Cette demi-journée est prise en charge par le Département de l'Ardèche - Une après-midi sur place à construire par le porteur de projet du collège, en fonction des thématiques et objectifs fixés par l'établissement. Pour cela, le technicien gestionnaire du site ENS pourra vous orienter vers des partenaires ressources ; le guide des ressources départementales permettra également d'identifier une multitude d'acteurs de l'éducation à l'environnement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet plus global porté par l'établissement, intégrant d'autres thématiques, objectifs, acteurs et partenaires ressources, avec des temps de sensibilisation en établissement et/ou hors les murs, etc.
PAR QUI ?	Le technicien chargé de la gestion du site Espace naturel sensible et les partenaires ressources mobilisés par le collège.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	- Un site ENS à choisir dans le réseau des 16 sites départementaux - 3 collèges maximum retenus par site ENS, par an (lors de l'instruction, et en cas de forte demande pour un même site ENS, une orientation pourra être proposée vers un autre site aux caractéristiques similaires) - Proximité du collège privilégiée dans un rayon de 50 km autour du collège - Projet construit avec le technicien local, gestionnaire du site naturel - Thématiques, objectifs et activités directement en lien avec le site naturel ENS choisi
PERSONNES À CONTACTER POUR CONSTRUIRE LE PROJET & RESSOURCES ÉVENTUELLES	• Les techniciens gestionnaires des sites Espace naturel sensible → Retrouvez leurs coordonnées dans le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : « Environnement » > Mots clefs : « Espace naturel sensible » • Autres ressources d'éducation à l'environnement : voir également le guide des ressources départemental : http://ressources.ardeche.fr/ > Thématique : Environnement > Espaces naturels, biodiversité et nature ; Citoyenneté > Développement durable



A chaque site Espace naturel sensible : ses thématiques

Les sites ENS du département présentent une grande richesse dans leurs caractéristiques naturelles, ainsi des thématiques variées pourront y être abordées :

Nom du site	Thématiques proposées*
Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay	Forêt/oiseaux/eau et rivières
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	Forêt/eau et rivières/milieux ouverts
Massifs calcaires de Crussol et Soyons	Flore, pelouses sèches à orchidées/oiseaux/reptiles
Site géologique et fossilifère de La Boissine	Géologie, fossiles/mines/forêt/insectes/flore
Roc de Gourdon et contreforts du Coiron	Site encore non disponible
Iles et îlons de la Roussette et du Mont Saint Michel	Site encore non disponible
Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc	Grottes et milieux rupestres/forêt/eau et rivières/flore/faune/géologie
Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne	Eau et rivières/falaises et milieux rupestres/ chauves-souris
Bois de Païolive et gorges du Chassezac	Forêt ancienne/eau et rivières/falaises et milieux rupestres/insectes/géologie
Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Gagnière	Forêt (pin de Salzmann endémique)/ eau et rivières
Plateau de Montselgues et vallée de la Thines	Tourbières et rivières/oiseaux (rapaces)/ géologie
Vallées de la Beaume et de la Drobie	Eau et rivières/forêt
Massif du Tanargue et gorges de la Borne	Forêts anciennes/eau et rivières/landes et estives montagnardes
Tourbières et ruisseau à loutre du plateau de Coucouron	Tourbières et rivières/milieux ouverts/oiseaux (rapaces)
Massif du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc	Géologie (sucs, volcanisme), tourbières et rivières (La Loire)/forêts anciennes
Serres Boutiérots et vallées de la Gluyère, de l'Orsanne et de l'Auzène	Eau et rivières/forêts/géologie/milieux ouverts

* Thématiques systématiquement mises en perspectives avec les usages et impacts potentiels des activités humaines pratiqués sur le site.



LES PROJETS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FICHE RESSOURCE 5 | Expédition nature dans les Espaces naturels sensibles (ENS) ardéchois

